

**Nom commercial du produit :** Lithofin MURO,

Date d'exécution : 24.09.2014  
Date d'édition : 22.12.2014

Version : 0.0.0  
Page : 1 / 11

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Lithofin MURO,

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Aucune information disponible.

**1.3 Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)**

**Revendeur :**

Domitec SARL  
Rue : 92, Impasse du Terraillet  
Code postal/Lieu : F-73190 Saint Baldoph  
Téléphone : +33 4 79250-480  
Telefax : +33 4 79250-710  
Contact : Département de génie  
E-mail: info@domitec.net

Numéro d'appel d'urgence:  
+33 4 79250-480  
(Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau)

**Fournisseur :**

Lithofin AG  
Rue : Heinrich-Otto-Str. 36  
Code postal/Lieu : 73240 Wendlingen  
Téléphone : +49 (0)7024 9403-0  
Telefax : +49 (0)7024 9403-40  
Contact : Département de génie  
E-mail: info@lithofin.de

Numéro d'appel d'urgence:  
+49 (0)7024 9403-0  
(Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

voir paragraphe 1.3

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE**

Provoque de graves brûlures.  
C ; R 35 · Xi ; R 37

**Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Eye Dam. 1 ; H318 - Graves dommages et/ou irritations oculaires : Catégorie 1 ; Provoque des lésions oculaires graves.  
Skin Corr. 1B ; H314 - Corrosion et irritation de la peau : Catégorie 1B ; Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
Met. Corr. 1 ; H290 - Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux : Catégorie 1 ; Peut être corrosif pour les métaux.  
STOT SE 3 ; H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Catégorie 3 ; Peut irriter les voies respiratoires.

**Indications diverses**

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP]. Résultats des tests de corrosion et d'irritation cutanées réalisés in vitro: Skin Corr. 1B (OECD 435)

**Remarque**

**Nom commercial du produit :** Lithofin MURO,

Date d'exécution : 24.09.2014  
Date d'édition : 22.12.2014

Version : 0.0.0  
Page : 2 / 11

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetado (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

**Symbole des dangers et désignation des dangers pour substances et préparations dangereuses**



C ; Corrosif

### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

CHLORURE D'HYDROGÈNE 18 % ; N° CAS : 7647-01-0

ACIDE FORMIQUE 14 % ; N° CAS : 64-18-6

### Phrases R

35 Provoque de graves brûlures.  
37 Irritant pour les voies respiratoires.

### Phrases S

35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.  
36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.  
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux

99 Contient BUT-2-YNE-1,4-DIOL. Peut produire une réaction allergique.

## Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

### Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05) · Point d'exclamation (GHS07)

### Mention d'avertissement

Danger

### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

CHLORURE D'HYDROGÈNE 18 % ; N° CAS : 7647-01-0

ACIDE FORMIQUE 14 % ; N° CAS : 64-18-6

### Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

### Conseils de prudence

P102 À conserver hors de portée des enfants.  
P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P405 Garder sous clef.

### Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient BUT-2-YNE-1,4-DIOL. Peut produire une réaction allergique.

## 2.3 Autres dangers

### Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

En raison de la valeur du pH (voir chapitre 9), une irritation de la peau ou des yeux n'est pas exclue.

**Nom commercial du produit :** **Lithofin MURO,**

Date d'exécution : 24.09.2014  
Date d'édition : 22.12.2014

Version : 0.0.0  
Page : 3 / 11

## 2.4 Indications diverses

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## SECTION 3: Composition / informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Description

Nettoyant

#### Composants dangereux

CHLORURE D'HYDROGÈNE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119484862-27-xxxx ; N° CE : 231-595-7 ; N° CAS : 7647-01-0

Poids : 15 - 20 %  
Classification 67/548/CEE : C ; R34 Xi ; R37  
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 STOT SE 3 ; H335

ACIDE FORMIQUE ; Numéro d'enregistrement REACH : 02-2119752550-43-xxxx ; N° CE : 200-579-1 ; N° CAS : 64-18-6

Poids : 10 - 15 %  
Classification 67/548/CEE : R10 C ; R35  
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Skin Corr. 1A ; H314 Eye Dam. 1 ; H318

BUT-2-YNE-1,4-DIOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489899-05-xxxx ; N° CE : 203-788-6 ; N° CAS : 110-65-6

Poids : 0,1 - 0,5 %  
Classification 67/548/CEE : T ; R23/25 C ; R34 Xn ; R48/22 R43 Xn ; R21  
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 3 ; H301 Acute Tox. 3 ; H311 Acute Tox. 3 ; H331 STOT RE 2 ; H373 Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Skin Sens. 1 ; H317

#### Indications diverses

tous les composants de ce mélange ont été (pré)enregistrés selon l'ordonnance REACH.  
Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

en cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Ne pas nettoyer avec: Détergent, acide Détergent, alcalin Solvants/Dilutions

#### Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Protéger l'oeil non blessé.

#### En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. NE PAS faire vomir.

#### Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

**Nom commercial du produit :** Lithofin MURO,

Date d'exécution : 24.09.2014  
Date d'édition : 22.12.2014

Version : 0.0.0  
Page : 4 / 11

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

**Moyen d'extinction approprié**

Eau mousse résistante à l'alcool ABC-poudre Dioxyde de carbone (CO2) Eau en aérosol

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit Jet d'eau de forte puissance

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux**

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2) Chlorure d'hydrogène (HCl)

**5.3 Conseils aux pompiers**

utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

**Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

**5.4 Indications diverses**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8). Assurer une aération suffisante. Evacuer les personnes en lieu sûr.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Pour le nettoyage**

Matière appropriée pour recueillir le produit : Liant universel

**Autres informations**

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Evacuation: voir paragraphe 13 Protection individuelle: voir paragraphe 8

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

**Mesures de protection**

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants : Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols Contact avec la peau Contact avec les yeux Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8). Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.

**Mesures de lutte contre l'incendie**

Le produit n'est pas: Inflammable Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Classe de feu : -

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Demandes d'aires de stockage et de récipients**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

**Conseils pour le stockage en commun**

Classe de stockage (TRGS 510) : 8B

Température de stockage recommandée 5 - 25 °C

**Nom commercial du produit :** Lithofin MURO,

Date d'exécution : 24.09.2014  
Date d'édition : 22.12.2014

Version : 0.0.0  
Page : 5 / 11

**Autres indications relatives aux conditions de stockage**

Conserver sous clé et hors de portée des enfants. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Recommandation**

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites au poste de travail**

CHLORURE D'HYDROGÈNE ; N° CAS : 7647-01-0

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 ( D )

Valeur seuil : 2 ppm / 3 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 2(l)  
Remarque : Y  
Version : 01.09.2012

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( EC )

Valeur seuil : 10 ppm / 15 mg/m<sup>3</sup>  
Version : 08.06.2000

Type de valeur limite (pays d'origine) TWA ( EC )

Valeur seuil : 5 ppm / 8 mg/m<sup>3</sup>  
Version : 08.06.2000

ACIDE FORMIQUE ; N° CAS : 64-18-6

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 ( D )

Valeur seuil : 5 ppm / 9,5 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 2(l)  
Remarque : Y  
Version : 01.09.2012

Type de valeur limite (pays d'origine) TWA ( EC )

Valeur seuil : 5 ppm / 9 mg/m<sup>3</sup>  
Version : 07.02.2006

BUT-2-YNE-1,4-DIOL ; N° CAS : 110-65-6

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 ( D )

Valeur seuil : 0,1 ppm / 0,36 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 1(l)  
Remarque : H, Sh, Y  
Version : 01.09.2012

**Valeurs DNEL/DMEL et PNEC**

**DNEL/DMEL**

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Salarie, Systemique) ( BUT-2-YNE-1,4-DIOL ; N° CAS : 110-65-6 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Frequence d'exposition : Long terme (repete)  
Valeur seuil : 0,02 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Salarie, Systemique) ( BUT-2-YNE-1,4-DIOL ; N° CAS : 110-65-6 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Frequence d'exposition : Long terme (repete)  
Valeur seuil : 0,01 mg/kg

**PNEC**

Type de valeur limite : PNEC eaux, eau douce ( BUT-2-YNE-1,4-DIOL ; N° CAS : 110-65-6 )  
Valeur seuil : 0,3 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC eaux, liberation periodique ( BUT-2-YNE-1,4-DIOL ; N° CAS : 110-65-6 )  
Valeur seuil : 0,3 mg/l

**Nom commercial du produit :** Lithofin MURO,

**Date d'exécution :** 24.09.2014  
**Date d'édition :** 22.12.2014

**Version :** 0.0.0  
**Page :** 6 / 11

Type de valeur limite : PNEC eaux, eau de mer ( BUT-2-YNE-1,4-DIOL ; N° CAS : 110-65-6 )  
Valeur seuil : 0,03 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC sédiment, eau douce ( BUT-2-YNE-1,4-DIOL ; N° CAS : 110-65-6 )  
Valeur seuil : 1,09 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC sédiment, eau de mer ( BUT-2-YNE-1,4-DIOL ; N° CAS : 110-65-6 )  
Valeur seuil : 0,11 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC station d'épuration (STP) ( BUT-2-YNE-1,4-DIOL ; N° CAS : 110-65-6 )  
Valeur seuil : 1990 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection individuelle

#### Protection yeux/visage

##### Protection oculaire appropriée

Lunettes avec protections sur les côtés lunettes à coques

##### Caractéristiques exigées

DIN EN 166

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

**Modèle de gants adapté :** Gants à crispin

**Matériau approprié :** Les données se rapportent au composant principal. Caoutchouc butyle, 0,5mm, >8h; FKM (caoutchouc fluoré), 0,7mm, >8h;

**Modèles de gants recommandés :** Producteur KCL GmbH/Eichenzell-Germany; Ansell/Yarra City-Australia Ou des produits similaires d'autres fabricants.

**Mesures de protection supplémentaires pour les mains :** Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité.

**Remarque :** Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

##### Protection corporelle

Vêtement de protection.

**Protection du corps appropriée :** Combinaison de protection contre les substances chimiques Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques

**Caractéristiques exigées :** résistant aux acides.

**Modèles de vêtements de protection recommandés :** DIN EN ISO 20345 DIN EN 13034 DIN EN 14605 DIN EN 14404

**Remarque :** Les crèmes ne peuvent remplacer un moyen de protection personnelle.

#### Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante formation d'aérosol ou de nébulosité. en fortes concentrations procédé de pulvérisation

##### Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné (EN 14387) Demi-masque (DIN EN 140) ABEK-P1

##### Remarque

Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect :** liquide  
**Couleur :** jaune clair  
**Odeur :** piquant

**Nom commercial du produit :** Lithofin MURO,

Date d'exécution : 24.09.2014  
Date d'édition : 22.12.2014

Version : 0.0.0  
Page : 7 / 11

**Données de sécurité**

Point de congélation :	( 1013 hPa )	<	-13 °C	
Température d'ébullition/plage d'ébullition :	( 1013 hPa )	ca.	106 °C	
Température de décomposition :	( 1013 hPa )		non déterminé	
Point éclair :			non applicable	closed cup
Température d'ignition :			non déterminé	
Combustion entretenue			Non	UN Test L2:Sustained combustibility test
Limite inférieure d'explosivité :			non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité :			non déterminé	
Pression de la vapeur :	( 50 °C )	<	3000 hPa	
Densité :	( 20 °C )	ca.	1,1 g/cm <sup>3</sup>	Pycnomètre
Test de séparation des solvants :	( 20 °C )	<	3 %	
Solubilité dans l'eau	( 20 °C )		miscible	
Valeur pH :		ca.	0	
log P O/W :			non déterminé	
Temps d'écoulement :	( 23 °C )	<	15 s	ISO gobelet 4 mm
Seuil olfactif :			non déterminé	
Vitesse d'évaporation :			non déterminé	
VOC-FR			non applicable	

**9.2 Autres informations**

Aucune

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2 Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.4 Conditions à éviter**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.5 Matières incompatibles**

En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Effets aigus**

**Toxicité orale aiguë**

Paramètre : DL50 ( BUT-2-YNE-1,4-DIOL ; N° CAS : 110-65-6 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 105 mg/kg

Paramètre : DL50 ( ACIDE FORMIQUE ; N° CAS : 64-18-6 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 1210 mg/kg

**Toxicité dermique aiguë**

Paramètre : DL50 ( BUT-2-YNE-1,4-DIOL ; N° CAS : 110-65-6 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 660 mg/kg

**Toxicité inhalatrice aiguë**

**Nom commercial du produit :** Lithofin MURO,

Date d'exécution : 24.09.2014  
Date d'édition : 22.12.2014

Version : 0.0.0  
Page : 8 / 11

Paramètre : CL50 ( CHLORURE D'HYDROGÈNE ; N° CAS : 7647-01-0 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 3124 ppm  
Paramètre : CL50 ( BUT-2-YNE-1,4-DIOL ; N° CAS : 110-65-6 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 2500 mg/m<sup>3</sup>  
Temps d'exposition : 4 h

**Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux**

Aucune donnée disponible

**Effet irritant et caustique**

**Estimation/classification**

Provoque des lésions oculaires graves. Provoque de graves brûlures. Résultats des tests de corrosion et d'irritation cutanées réalisés in vitro: Skin Corr. 1B (OECD 435)

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

**Cancerogénité**

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

**Mutagénité des gamètes/Génotoxicité**

**Mutagénité in-vivo**

**Autres informations**

Aucune indication expérimentale relative à la mutagénité in vivo disponible.

**Données toxicologiques humaines**

**Autres informations**

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

**Expériences tirées de la pratique/sur l'homme**

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

**Evaluation résumée des propriétés CMR**

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

**SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Toxicité aquatique**

**Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson**

Paramètre : CL50 ( BUT-2-YNE-1,4-DIOL ; N° CAS : 110-65-6 )  
Espèce : Poisson  
Dose efficace : 53,6 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h  
Paramètre : CL50 ( ACIDE FORMIQUE ; N° CAS : 64-18-6 )  
Espèce : Poisson  
Dose efficace : 46 - 100 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h

**Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia**

Paramètre : EC50 ( BUT-2-YNE-1,4-DIOL ; N° CAS : 110-65-6 )  
Espèce : Daphnie  
Dose efficace : 26,8 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Paramètre : EC50 ( ACIDE FORMIQUE ; N° CAS : 64-18-6 )  
Espèce : Daphnie  
Dose efficace : 120 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h

**Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues**

Paramètre : IC50 ( BUT-2-YNE-1,4-DIOL ; N° CAS : 110-65-6 )  
Espèce : Algues  
Dose efficace : 480 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h



**Nom commercial du produit :** Lithofin MURO,

Date d'exécution : 24.09.2014  
Date d'édition : 22.12.2014

Version : 0.0.0  
Page : 9 / 11

Paramètre : IC50 ( ACIDE FORMIQUE ; N° CAS : 64-18-6 )  
Espèce : Algues  
Dose efficace : 26,9 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h

**Effets dans les stations d'épuration**

Observer les réglementations locales sur l'évacuation des eaux. Avant l'envoi vers les stations de traitement des eaux d'égoûts le produit a normalement besoin d'être neutralisé.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible

**Biodégradation**

L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6 Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

**12.7 Autres indications écologiques**

**Informations complémentaires**

Le produit n'a pas été testé.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer en observant les réglementations administratives.

**Élimination du produit/de l'emballage**

**Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV**

**Code des déchets produit**

Code de déchets (91/689/CEE) : 06 01 06\*

**Solutions pour traitement des déchets**

**Élimination appropriée / Emballage**

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

**13.2 Informations complémentaires**

Ces numéros individuels d'identification ont été attribués à partir des usages les plus communs du matériel permettant de négliger le dégagement de polluants lors d'un usage spécifique.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU**

ONU 1760

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. ( ACIDE CHLORHYDRIQUE · ACIDE FORMIQUE )

**Transport maritime (IMDG)**

CORROSIVE LIQUID, N.O.S. ( HYDROCHLORIC ACID · FORMIC ACID )

**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**

CORROSIVE LIQUID, N.O.S. ( HYDROCHLORIC ACID · FORMIC ACID )

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

**Nom commercial du produit :** Lithofin MURO,

Date d'exécution : 24.09.2014  
Date d'édition : 22.12.2014

Version : 0.0.0  
Page : 10 / 11

Classe(s) : 8  
Code de classification : C9  
Danger n° (code Kemler) : 80  
Code de restriction en tunnel : E  
Réglementations particulières : LQ 11 · E 2  
Étiquette de danger : 8

**Transport maritime (IMDG)**

Classe(s) : 8  
Numéro EmS : F-A / S-B  
Réglementations particulières : LQ 11 · E 2  
Étiquette de danger : 8

**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**

Classe(s) : 8  
Réglementations particulières : E 2  
Étiquette de danger : 8

**14.4 Groupe d'emballage**

II

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations EU**

**Autres réglementations (UE)**

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

**Directives nationales**

Les réglementations nationales doivent être également observées!

**Technische Anleitung Luft (TA-Luft)**

Poids (Article 5.2.5. I) : 10 - 15 %

**Classe risque aquatique (WGK)**

Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

**Autres informations, restrictions et dispositions légales**

**VOCV-Directive (CH)**

Teneur en COV maximale (Suisse) : < 3 Pds % selon VOCV

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible.

**SECTION 16: Autres informations**

**16.1 Indications de changement**

02. Etiquetado (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

**16.2 Abréviations et acronymes**

Aucune

**16.3 Références littéraires et sources importantes des données**

Aucune

**16.4 Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H301+H311+H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

**Nom commercial du produit :** **Lithofin MURO,**

**Date d'exécution :** 24.09.2014  
**Date d'édition :** 22.12.2014

**Version :** 0.0.0  
**Page :** 11 / 11

---

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
R10	Inflammable.
R21	Nocif par contact avec la peau.
R23/25	Toxique par inhalation et par ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R35	Provoque de graves brûlures.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

**16.5 Indications de stage professionnel**

Aucune

**16.6 Informations complémentaires**

Aucune

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---